



# **RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE SUR LA LUTTE CONTRE LA PÉDOPHILIE DANS L'ÉGLISE**

.....

OCTOBRE 2018

# SOMMAIRE

<b>PRÉFACE : LUTTE CONTRE LA PÉDOPHILIE</b>	<b>3</b>
<b>LES CHIFFRES : DEPUIS JANVIER 2017</b>	<b>4</b>
<b>LES ÉTAPES DE LA LUTTE CONTRE LA PÉDOPHILIE</b>	<b>6</b>
<b>1 LES MOYENS MIS EN ŒUVRE</b>	<b>8</b>
<b>2 LA PRÉVENTION DES ABUS ET LA PROTECTION DES ENFANTS</b>	<b>9</b>
<b>3 AUTRES OUTILS ET MOYENS</b>	<b>11</b>
.....	
<b>CONCLUSION</b>	<b>13</b>

- **ANNEXE 1 : Invitations (prêtres et laïcs) et programme à la journée de sensibilisation des 8 et 9 juin 2018 à Moulins**
- **ANNEXE 2 : Présentation de la formation en e-learning (Center of Child Protection)**
- **ANNEXE 3 : Programmes de formation de séminaires (Orléans, Nantes, Rennes et Communauté Saint Martin)**



# LUTTE CONTRE LA PÉDOPHILIE

En juillet 2016, au lancement du site [luttercontrelapedophilie.catholique.fr](http://luttercontrelapedophilie.catholique.fr), Mgr Pontier, président de la Conférence des évêques de France, écrivait : « les évêques ont pris la mesure des conséquences immenses de la pédophilie dans la vie personnelle, la psychologie et la vie spirituelle de ceux qui en ont été victimes. Nous percevons que le retentissement de ces actes reste une souffrance lancinante tout au long de la vie de chaque personne. Comment permettre de s'en relever, de sortir de la culpabilité, du ressentiment ou du désespoir parfois puissant que ces blessures ont causés ? Conscients que nous pouvons faire mieux et davantage, nous voulons mettre en place les moyens de l'écoute, du soutien, de l'accompagnement pour que les attentes et besoins de chaque victime puissent être entendus. »

En janvier 2017, avec le guide « Lutter contre la pédophilie » paraissait un premier bilan faisant état de ce que l'on pouvait mesurer de ce fléau dans l'Église catholique.

Aujourd'hui, ce document fait le point et présente un nouveau rapport d'étape. Il renseigne aussi sur les moyens qui ont été déployés depuis avril 2016.

Dans sa lettre au Peuple de Dieu (20 août 2018), le Pape François affirme : « **Aujourd'hui nous avons à relever le défi en tant que peuple de Dieu d'assumer la douleur de nos frères blessés dans leur chair et dans leur esprit.** » Il invite à unir nos forces dans cette lutte contre les abus dans l'Église car « **si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui** ».

Ce rapport présente les moyens de notre lutte et notamment les moyens de sensibilisation mis en œuvre pour que ce combat soit celui de tous.

## LES CHIFFRES : DEPUIS JANVIER 2017

La collecte de données a été réalisée entre le 10 septembre 2018 et le 29 octobre 2018 auprès des évêques de France. Elle présente les résultats chiffrés pour la période de janvier 2017 à octobre 2018 et un rappel des chiffres de 2010 à décembre 2016.

TEMOIGNAGES ET SIGNALEMENTS	Entre 2010 et décembre 2016	Entre 2017-2018
<b>Combien de victimes se sont manifestées auprès des évêques ?</b>	<b>222</b>	<b>211</b>
<b>Combien de signalements ont été faits au procureur ?</b>	<b>137</b>	<b>75</b>
<i>Pour des faits antérieurs à l'année 2000</i>	<b>Non collecté</b>	<b>43</b>
<i>Pour des faits postérieurs à l'année 2000</i>	<b>NC</b>	<b>31</b>
<i>Pour des faits survenus avant et après l'année 2000</i>	<b>NC</b>	<b>1</b>

Depuis janvier 2017, 211 personnes ont porté leur témoignage à la connaissance des évêques. On peut expliquer cette croissance relative du nombre de témoins depuis deux ans par la mise en place de moyens nombreux et nouveaux pour accueillir ces personnes. La médiatisation permanente a incité nombre d'entre elles à se manifester.

Depuis 2017, 14 diocèses n'ont reçu aucun témoignage, aucune plainte et n'ont donc fait aucun signalement.

La différence entre le nombre de victimes qui se sont manifestées (211) et le nombre de signalements effectués (75) peut s'expliquer notamment ainsi :

- au moins 11 des auteurs impliqués par les témoignages sont décédés ;
- on constate qu'il existe plusieurs témoignages se référant à un auteur unique ;
- certains témoignages ne justifiaient pas de signalement au procureur.

LES CLERCS	Entre 2010 et décembre 2016	Entre 2017-2018
<b>Combien de clercs mis en cause ?</b>	<b>NC</b>	<b>129</b>
Il s'agit du nombre total de clercs (prêtres et diacres) ayant été désignés par un témoignage, un signalement, une plainte. Ce chiffre tient donc compte aussi des clercs pour qui aucune poursuite n'est engagée par la suite.		
<b>Combien de clercs ont été mis en examen ?</b>	<b>26</b>	<b>10</b>
<b>Combien de clercs sont actuellement incarcérés ?</b>	<b>9</b>	<b>4</b>
<b>Combien de clercs ont fini d'exécuter leur peine ?</b>	<b>37</b>	<b>5</b>

Les condamnations récentes sont assorties, comme pour tout citoyen, d'une inscription au FIJAIS (voir page 12).

MESURES CANONIQUES	Entre 2010 et décembre 2016	Entre 2017-2018
<b>Combien de clercs ont été suspendus provisoirement de tout ou partie de l'exercice de leur ministère ?</b>	<b>NC</b>	<b>49</b>
<b>Combien de clercs ont été condamnés à une peine canonique ?</b>	<b>NC</b>	<b>9</b>

49 clercs ont fait l'objet d'une suspension provisoire de tout ou partie de leur ministère. Ce chiffre correspond au nombre de mesures conservatoires prises par les évêques dès la connaissance des faits en application des normes canoniques en vigueur dans l'Église de France. Par ailleurs, ne sont pas ici comptabilisées les mesures immédiates d'ordre prudentiel prises par les évêques après réception des témoignages. De plus, les prêtres mis en cause décédés et ceux qui ont quitté le ministère ne font, bien sûr, pas l'objet de mesures canoniques.

9 clercs ont fait l'objet d'une sanction de justice canonique (justice de l'Église). Ces peines peuvent être par exemple : le renvoi de l'état clérical, la suspension définitive, l'interdiction de confesser, l'interdiction d'exercice du ministère avec des enfants, ...

SESSIONS DE FORMATION DANS LES DIOCÈSES	Entre 2010 et décembre 2016	Entre 2017-2018
<b>Sessions organisées pour les clercs</b>	<b>NC</b>	<b>48</b>
<b>Sessions organisées pour les laïcs en responsabilité</b>	<b>NC</b>	<b>37</b>
<b>Sessions organisées pour le grand public</b>	<b>NC</b>	<b>12</b>

Avant 2017, les différents types de sessions et d'interventions n'étaient pas comptabilisés. On estime entre 7 000 et 8 000, le nombre de personnes ayant bénéficié d'une sensibilisation ou d'une formation. De nombreuses interventions de sensibilisation - non comptabilisées - ont eu lieu à l'occasion de diverses réunions de prêtres et de laïcs (sessions nationales de réseaux ecclésiaux, réunions de mouvements et d'associations d'Église, sensibilisation au sein de l'Enseignement catholique...).

# LES ÉTAPES DE LA LUTTE CONTRE LA PÉDOPHILIE

2016

20

**MARS 2016**

Assemblée plénière des évêques

**12 /04/ 2016**

Annnonce des mesures prises par le Conseil permanent

Ouverture de la messagerie dédiée aux personnes victimes et aux témoins  
paroledevictime@cef.fr

**JUIN 2016**

Mgr Luc Crepy nommé à la tête de la nouvelle cellule permanente de lutte contre la pédophilie (CPLP)

.....  
Création de la commission nationale d'expertise confiée à M. Alain Christnacht

**JUILLET 2016**

Lancement du site "luttercontrelapedophilie.catholique.fr" avec une carte pour contacter directement les évêques

**SEPTEMBRE 2016**

Entrée en fonction de Mme Ségolaine Moog, déléguée de la CEF pour la lutte contre la pédophilie

**14/09/2016**

1ère journée organisée par la CORREF\* pour les supérieurs majeurs en présence d'experts

**7/11/2016**

Assemblée plénière des évêques : premier état des lieux présenté par la CPLP  
.....  
Journée de jeûne et de prière des évêques

**JANVIER 2017**

Parution de la 3ème édition mise à jour du guide "Lutter contre la pédophilie"

**MAI 2017**

1ère formation nationale des Supérieurs et formateurs de séminaire

**SEPTEMBRE 2017**

Visite à Rome de la CPLP et rencontre avec différents dicastères

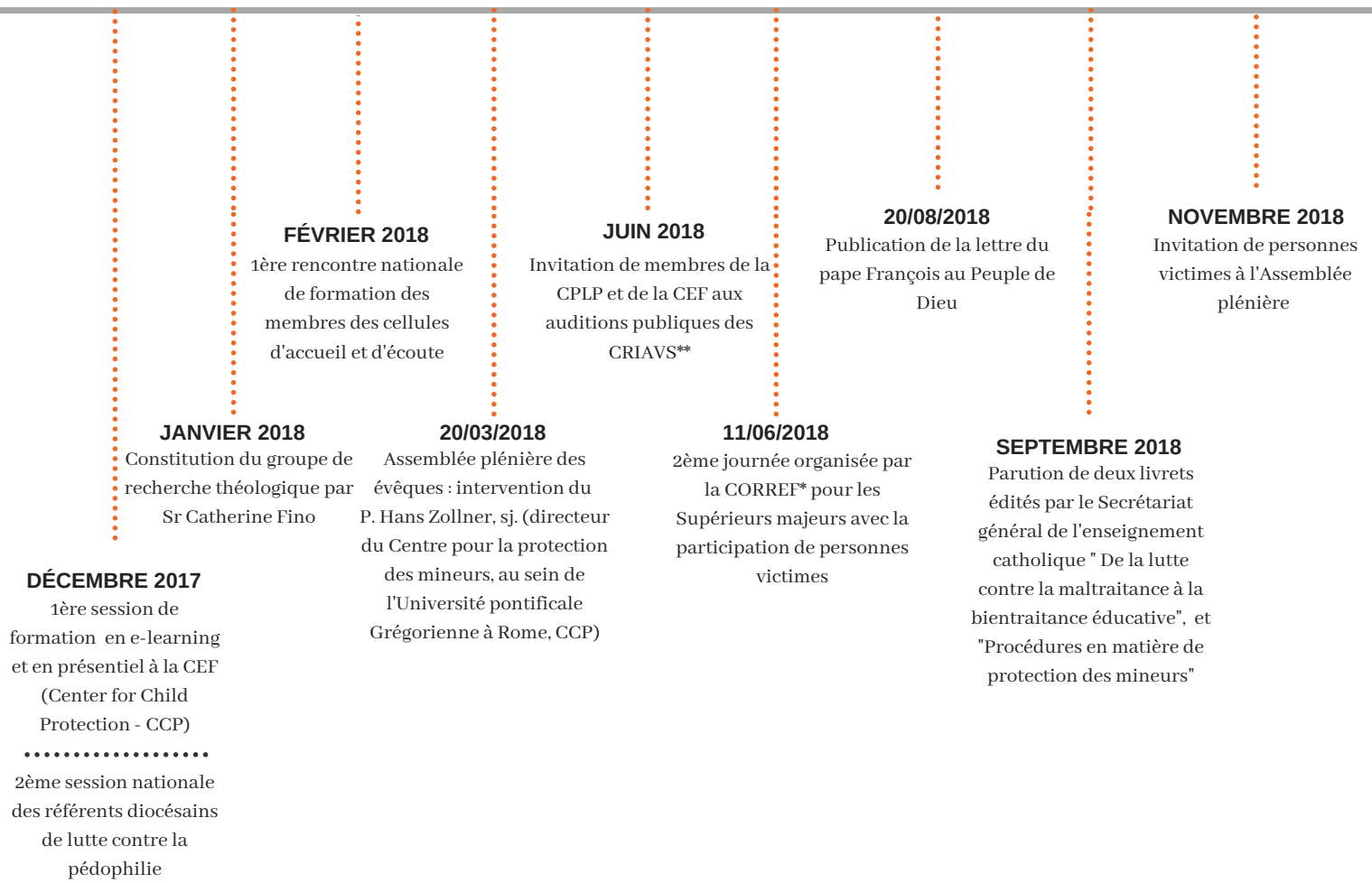
**DÉCEMBRE 2016**

1ère session nationale des référents diocésains de lutte contre la pédophilie

\* CORREF : Conférence des Religieux et Religieuses en France

17

2018



\*\* CRIAVS : Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles

# 1 | LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

À l'écoute des personnes victimes, sont apparus des besoins et des demandes auxquels veulent répondre ces initiatives prises depuis 2016.

## • La Cellule permanente de lutte contre la pédophilie (CPLP)

Une structure désormais permanente de la Conférence des évêques de France a été constituée pour organiser cette lutte, promouvoir et amplifier le travail de prévention et de formation dans l'Église.

Cette cellule, composée de laïcs et de religieux, hommes et femmes de générations différentes, est présidée par Mgr Luc Crepy, évêque du Puy-en-Velay. Elle comprend quatre évêques, dont l'un d'eux émérite (retraité), un délégué des religieux et religieuses, une psychothérapeute, un avocat pénaliste et la déléguée pour la lutte contre la pédophilie.

La CPLP travaille aussi à la prévention de la pédophilie auprès de tous ceux qui sont en contact avec des enfants et des jeunes (éducateurs, enseignants, prêtres, séminaristes, catéchistes...) et propose des outils de formation à toutes ces personnes concernées.

## • [luttercontrelapedophilie.catholique.fr](http://luttercontrelapedophilie.catholique.fr) - [paroledevictime@cef.fr](mailto:paroledevictime@cef.fr)

Grâce au site dédié [luttercontrelapedophilie.catholique.fr](http://luttercontrelapedophilie.catholique.fr) et à une messagerie [paroledevictime@cef.fr](mailto:paroledevictime@cef.fr), toute personne, victime ou témoin, peut déposer un témoignage, avec la garantie que chaque démarche sera accueillie et traitée, que des décisions appropriées seront prises (mesures de prudence pour la protection de la victime, ou la récurrence de l'auteur, mesures pastorales, judiciaires, canoniques).

## • Au sein du Secrétariat général de la CEF, Mme Ségolaine Moog ([segolaine.moog@cef.fr](mailto:segolaine.moog@cef.fr)) est déléguée de la CEF pour la lutte contre la pédophilie. Sa mission consiste notamment à :

- Accompagner la réflexion des évêques et des membres de la CPLP sur l'ensemble de la question ;
- Conseiller les évêques et les responsables sur toute question et cas révélé ;
- Proposer, planifier et assurer des formations et sensibilisations vers tous les acteurs de l'Église ;
- Assurer le suivi des procédures suite aux témoignages reçus ;
- Être l'interface avec d'autres institutions.

## • Les cellules locales d'accueil et d'écoute

Pour que partout en France la possibilité d'être accueillies et entendues soit offerte aux personnes victimes de clercs pédo-criminels, selon l'engagement pris par les évêques, des dispositifs de proximité ont été mis en place. Les personnes qui font cette démarche difficile se voient proposer, selon leur souhait, de rencontrer l'évêque, son représentant, ou des membres d'une cellule d'écoute professionnelle, selon trois formes :

- Pour la plupart des diocèses, il existe des cellules d'accueil et d'écoute constituées par des professionnels compétents (médecins, psychologues, avocats...). Il y a 71 structures diocésaines ou interdiocésaines mobilisables à la demande. Elles assurent aussi parfois un rôle de conseil auprès de l'évêque ;
- Dans plusieurs diocèses, des conventions de partenariat ont été signées avec des organismes spécialisés, comme les CRIAVS (Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles) ;
- Enfin, quelques diocèses ont signé des contrats avec des cabinets de psychothérapie.

L'appel à des personnes extérieures à l'Église se veut une garantie de professionnalisation et d'objectivité dans un souci d'ouverture et de transparence.



## 2 | LA PRÉVENTION DES ABUS ET LA PROTECTION DES ENFANTS

Un important travail de sensibilisation et de formation est engagé. Ces actions s'adressent, séparément ou ensemble, aux prêtres, aux personnes en responsabilité ecclésiale, aux jeunes, au grand public ; dans les paroisses, les écoles, auprès des mouvements d'Église, dans les séminaires... Ce sujet crée toujours une émotion particulière, faite de colère, de peurs et de tabous, auxquels il est nécessaire de faire droit dans la formation elle-même.

Ces sessions (plus de soixante) ont rassemblé au total 7 000 à 8 000 personnes et ont été menées, depuis 2016, dans toutes les régions de France.

### - Des actions de sensibilisation

Une action de sensibilisation se différencie d'une formation. Elle permet d'engager des actions de formations ultérieures mais ne peut, à elle seule, réformer les pratiques.

Une majorité des diocèses français a aujourd'hui bénéficié d'une première sensibilisation. Par ailleurs, de très nombreuses interventions ont pu avoir lieu à l'occasion de diverses réunions (rencontres nationales de réseaux d'Église, réunions provinciales, etc.).

### - Des formations

Des programmes pluridisciplinaires font appel à des professionnels (magistrats, avocats, médecins, professionnels de la protection de l'enfance...). En travaillant avec des professionnels locaux, les participants repèrent les ressources disponibles en proximité pour poursuivre le travail dans la durée.

Ces programmes comprennent toujours une initiation au devoir de vigilance et aux signaux d'alerte qui doivent déclencher des protocoles d'intervention. Par ailleurs, ils visent aussi à faire prendre conscience des conséquences des violences sexuelles sur les enfants et sur les adultes qu'ils deviennent.

## ZOOM SUR...

- **La formation en e-learning du CCP (Center for Child Protection)**



Le CCP, de l'Université pontificale grégorienne à Rome, assure depuis plusieurs années un programme de formation unique en son genre, pluridisciplinaire, pour la protection des personnes mineures ou vulnérables. Il propose désormais une offre en e-learning.

La Conférence des évêques de France a proposé à un groupe de 15 personnes, hommes et femmes, clercs et laïcs, en responsabilité ecclésiale et envoyées par leur institution, de se retrouver pour se former ensemble, sur un même lieu, à partir de modules en langue française. Une dimension d'inculturation spécifique à la France (le cadre juridique, sociétal...) y est ajoutée.

Au total, ce sont 12 modules dispensés sur 3 sessions de formation de 2 jours chacune, pour une quarantaine d'heures.

Ce mode de formation choisi par la CEF, tout en évitant l'isolement face à un écran sur des questions difficiles, permet un apport théorique dans différents domaines de compétences, le partage des expériences, une réflexion collective sur des pratiques nouvelles, et crée un réseau de référents à travers la France.

Exemples de modules : les facteurs de risques et de protection, l'abus intrafamilial, apprendre de notre passé, médias et pornographie, soins cliniques pour les auteurs d'abus sexuels, etc.

La première session s'est déroulée de décembre 2017 à mai 2018, et sera à nouveau proposée en 2019.

### • À l'attention des futurs prêtres

Depuis 2017, des interventions spécifiques sont conduites dans les séminaires, assurées par des experts, des hommes et aussi des femmes, pour couvrir les différents champs de la question : à partir de l'actualité, de films, de reportages, en se confrontant à des témoignages de victimes, sous l'angle du droit civil et canonique ; et dans les rapports nouveaux qu'induisent cette crise entre les familles, les paroissiens, les prêtres et leur évêque. L'objectif est de rendre chacun vigilant, envers soi-même, et envers les enfants et jeunes que les séminaristes sont appelés à accompagner à l'occasion leurs stages sur le terrain.

Les séminaristes actuels sont évidemment touchés de près par les débats qui secouent la société et l'Église. Ils sont invités à s'exprimer dans le cadre d'un accompagnement spirituel individuel.

La nouvelle Ratio fundamentalis (Orientations fondamentales pour la formation des prêtres), éditée en 2016, mentionne de manière spécifique la prévention de la pédophilie (Protection des mineurs art.202). Dans les séminaires français, cette formation deviendra systématique comme y invite la règle universelle en cours d'adaptation pour la formation des prêtres en France.

Elle devra se dérouler tout au long de la formation des séminaristes, intégrée dans un parcours de construction humaine, de la vie affective, de la connaissance de soi et de la morale sexuelle.

Le regard au quotidien des formateurs participe au discernement des fragilités et les inaptitudes qui doivent conduire à demander aux candidats d'interrompre leur formation.

### • À l'attention des prêtres

En plus des formations déjà dispensées dans les diocèses (cf. pages 5 et 9), une formation permanente est envisagée pour :

- mettre à jour ses connaissances en matière de lutte contre la pédocriminalité ;
- intégrer aux ressources mobilisables par chacun, le recours aux soins thérapeutiques.

## 3 | AUTRES OUTILS ET MOYENS

### Les publications

#### - Lutter contre la pédophilie (Conférence des évêques de France)

Le guide élaboré par la Conférence des évêques de France (Ed. Bayard-Cerf-Mame - 9 euros) a été mis à jour en janvier 2017.

Il propose des attitudes éducatives, des repères pour voir et agir, des informations concrètes. Destiné à tous ceux qui travaillent auprès des enfants et des jeunes, il est un outil qui doit être travaillé en équipe.

Ce guide a été diffusé dans tous les diocèses, à l'intention des services de pastorale des enfants, jeunes, et familles, de catéchèse, de catéchuménat, de formation et dans les mouvements de jeunes.

À ce jour, 13 000 exemplaires du guide ont été vendus.

.....

#### - De la lutte contre la maltraitance à la bientraitance éducative, programme de protection des publics fragiles ; Procédures en matière de protection des mineurs (Secrétariat général de l'enseignement catholique)

À la suite du guide de la CEF, le Secrétariat général de l'enseignement catholique a publié deux livrets (septembre 2018) à destination des équipes éducatives de ses établissements.

Dans une démarche de bientraitance, ce livret s'inscrit dans la lutte contre toute forme de maltraitance, y sont rappelés les définitions juridiques, les outils, les repères légaux concernant le recrutement, la formation des personnels et les procédures pour traiter des situations données.

### La Commission nationale d'expertise

Les clercs condamnés ou les clercs non poursuivis pour cause de prescription des faits commis il y a parfois très longtemps, qui demeurent prêtres restent toujours sous la responsabilité éclairée de leur évêque ou Supérieur. Ils peuvent rester dangereux lorsqu'ils sont mis en contact avec des jeunes, c'est pourquoi une Commission nationale d'expertise indépendante a été constituée.

Présidée par le haut fonctionnaire M. Alain Christnacht, elle a pour mission de conseiller les évêques dans l'évaluation des situations de prêtres condamnés et ayant exécuté leur peine et des prêtres non poursuivis pour cause de prescription. Elle étudie les dossiers envoyés par les évêques pour les éclairer sur les missions pouvant être confiées à ces prêtres sans faire courir de risques à des mineurs.

A ce jour, M. Alain Christnacht annonce que la Commission a étudié 17 dossiers sur demande des évêques.



## **Le suivi des auteurs d'actes pédocriminels**

Comme tous les citoyens, les clercs condamnés ou mis en examen pour des actes de pédocriminalité depuis 2004 sont inscrits au FIJAIS (fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles), et sont soumis aux obligations légales qui en découlent : surveillance des activités et déclaration de leur lieu de résidence.

Dans les lieux de passage - par exemple les grands sanctuaires accueillant des prêtres pour assurer des services ponctuels - des protocoles existent déjà, ou vont être mis au point, afin de s'assurer que ces prêtres ne présentent pas de danger pour un public jeune ou vulnérable. L'évêque du diocèse d'origine doit être garant du prêtre mis à disposition.

## **Un groupe de travail théologique**

Parce que des témoignages de personnes victimes posaient des questions d'ordre théologique, un groupe universitaire de six théologiens, religieux et une laïque, a été créé en janvier 2018 pour ouvrir des pistes de réflexion.

Ces révélations et leurs conséquences altèrent de façon déterminante la vie de l'Église.

Présidé par Sœur Catherine Fino, médecin et théologienne moraliste, ce groupe est composé de six universitaires représentant différentes disciplines théologiques.

Il écoute des personnes impliquées dans la crise de pédocriminalité dans l'Église (victimes, vicaires généraux qui ont eu à la traiter, membres de cellules d'écoute...) et relève les questions que cela pose à la théologie.

## **Les pauses spirituelles**

Suite à des demandes de personnes victimes, et parce que les agressions sexuelles commises par des clercs blessent aussi la foi et la vie spirituelle, des propositions de « pause spirituelle » ont été faites dans certains diocèses, afin que puisse être restauré, consolé, ce qui a été blessé.

## CONCLUSION

Au terme de ce document présentant les actions menées dans la lutte et la prévention contre la pédocriminalité au sein de l'Église catholique en France, deux conclusions s'imposent.

Depuis avril 2016, un travail important et diversifié a été mené, tant au niveau national que local, mettant en œuvre de nouveaux moyens tant humains que matériels pour mieux accueillir et écouter les personnes victimes, pour faciliter la dénonciation des faits de pédocriminalité et le suivi judiciaire de leurs auteurs, pour amplifier le travail de prévention et de formation, à tous les niveaux, dans les activités pastorales auprès des enfants et des jeunes. De ce vaste chantier, et suite à la Lettre au Peuple de Dieu du pape François, s'est développée chez beaucoup une prise de conscience croissante de l'urgente nécessité de lutter contre ce fléau de la pédophilie afin que l'Église devienne une « maison sûre ». La route vers la tolérance zéro des abus sexuels a ainsi commencé à s'écrire de manière forte et visible.

Si, à travers toutes ces mesures, la Conférence des évêques de France manifeste sa ferme volonté de mettre en place une culture de bientraitance et de sécurité envers les plus jeunes, il n'en demeure pas moins qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. La culture du secret, la tentation de minimiser la gravité des abus sexuels, l'oubli ou le refus d'écouter les victimes et la tentation de vouloir défendre à tout prix l'institution sont autant d'obstacles à surmonter dans l'Église. Ce qui s'est fait au cours de ces deux dernières années n'est qu'un début : affaire de tous les baptisés, en collaboration étroite avec les personnes victimes, ce combat contre la pédophilie doit se poursuivre dans les années à venir avec détermination et humilité.

+ Luc Crepy, évêque du Puy-en-Velay  
Président de la Cellule permanente de lutte contre la pédophilie

.....

# ANNEXE 1

## Invitations (prêtres et laïcs) et programme diocèse de Moulins



**LAURENT PERCEROU**  
EVEQUE DE MOULINS

Moulins, le 20 mars 2018

### Abus sexuels sur mineurs : prévenir, repérer, agir

A l'issue de l'Assemblée des évêques à Lourdes de mars 2016, Mgr PONTIER, président de la Conférence des Evêques de France déclarait : « Cette question douloureuse de l'attitude de l'Église face à la pédophilie a occupé une partie importante de notre travail lors des deux dernières assemblées de notre épiscopat. Notre engagement est clair et partagé par nous tous : privilégier l'accueil des victimes et de leurs familles, les inciter à porter plainte, engager les procédures canoniques contre les auteurs de ces actes et travailler en toute loyauté avec la justice de notre pays. (...) Je tiens à redire ici, en notre nom à tous, que les évêques de France ont une volonté : faire la vérité pour les victimes. C'est cette priorité qui doit guider toutes nos actions dans ces affaires si douloureuses. »

**C'est dans cet esprit et avec ces mêmes convictions que j'ai souhaité organiser une journée de sensibilisation et de formation sur le repérage, la prévention et les actions à mener en cas d'abus sexuel sur mineurs :**

*Comment prévenir la pédophilie ? Comment discerner la souffrance des enfants et des jeunes qui en seraient victimes ? Quelle attitude juste dans la relation ?*

- Les différentes formes d'abus sexuels et les risques pénaux liés,
- Les procédures de signalement aux services sociaux et à la justice,
- Les incidences des abus sexuels sur les victimes mineures,
- Les signes désignant des victimes potentielles,
- Les procédures simples de prévention,
- Mieux assurer sa responsabilité d'éducateur,

**Le samedi 9 juin, de 9h30 à 16 h 30,  
A la Maison Diocésaine St Paul**

#### Sont invités :

- Les catéchistes,
  - Les animateurs de mouvements d'enfance et de jeunesse,
  - Les animateurs et responsables d'aumônerie scolaire,
  - Les chefs d'établissement de l'enseignement catholique et leurs équipes éducatives,
  - Les enseignants,
  - Les animateurs en pastorale scolaire
- Durant la journée, alterneront conférences, temps de carrefours et échanges avec les intervenants.
  - La journée sera animée par la cellule diocésaine de vigilance contre la pédophilie.
  - **Interviendront :**
    - Mgr Luc CREPY, évêque du Puy en Velay, Président de la cellule permanente de lutte contre la pédophilie,
    - Madame Geneviève de TAISNE, psychothérapeute et psychanalyste, enseignante à l'Institut Catholique de Paris,
    - Maître Joseph ROUDILLON, avocat,
    - Monsieur Philippe POMMIER, commissaire divisionnaire en disponibilité,

*Je souhaite que vous fassiez le maximum pour y participer activement, afin que notre « Eglise soit une maison sûre », et qu'elle contribue à sa mesure à garantir une éducation intégrale des enfants et des jeunes.*

Vous trouverez ci-dessous les modalités d'inscription,

Bien fraternellement,

# ANNEXE 2

## Présentation de la formation en e-learning (Center of Child Protection)

### PROPOSITION DE FORMATION



### "PROTECTION DES MINEURS"

Formation de niveau universitaire en partenariat avec le Centre de Protection de l'Enfance de l'Université Pontificale Grégorienne, la formation "Protection des mineurs" propose aux participants d'acquérir une expertise pluridisciplinaire.

Ce programme organisé, mis en place et proposé par la Conférence des évêques de France se compose de **12 modules dispensés sur 3 sessions de formation de deux jours chacune.**

La coordination de ce programme est assurée par Mme Ségolaine Moog, chargée de la lutte contre la pédophilie pour la CEF.

#### Public concerné

Sont concernés par cette formation les personnes en responsabilité dans les diocèses, congrégations, communautés, mouvements ou en charge de traiter la question de la lutte contre la pédophilie soit en prévention soit en accompagnement.

Les participants seront envoyés par leur évêque, leur supérieur ou leur responsable en remplissant un bulletin d'inscription (voir ci-après).

L'assiduité à l'ensemble des sessions de formation est requise.

#### Type de formation

L'ensemble de la formation est proposé en e-learning sur un lieu unique en 3 sessions de deux jours à la CEF.

Durant les jours de formation, les inscrits bénéficieront des contenus des modules du Centre de Protection de l'Enfance de l'Université Grégorienne.

Des travaux pratiques et des exercices complètent la formation. Lectures et travail personnel sont nécessaires entre chaque session.



#### 12 MODULES DE FORMATION ÉLABORÉS PAR LE CENTRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET L'UNIVERSITÉ PONTIFICALE GRÉGORIENNE

- Culture et enfance
- Terminologie et définitions
- Facteurs de risques et de protection
- L'abus intrafamilial
- Apprendre de notre passé
- Médias et pornographie
- Souffrance et espérance. Le sens de la croix et de la résurrection
- Soins cliniques pour les auteurs d'abus sexuel
- Interview et documentation
- Prendre soin de soi en relation d'aide
- L'accompagnement pastoral des victimes et survivants



#### DATE DES SESSIONS

4-5 décembre 2017

5-6 février 2018

14-15 mai 2018



#### LIEU DE FORMATION

Conférence des évêques de France  
(58 avenue de Breteuil 75007 Paris)



#### CONTACT

Ségolaine Moog - 01 72 36 68 11  
segolaine.moog@cef.fr



## ANNEXE 3

### Programmes de formation des séminaires (Orléans, Nantes, Rennes et Communauté Saint Martin)

#### Parcours en séminaire de vie relationnelle, affective et sexuelle en vue d'un célibat consacré épanoui

C'est une question que nous avons étoffée pour bâtir un parcours sur les six années. Évidemment l'aspect de lutte que la pédophilie n'est pas unique, premier et central, mais pris en compte dans un ensemble et constitue un chemin de maturation dans l'élan de la ratio fundamentalis de 2016 insistant sur une formation humaine plus structurée et faisant un place plus grande à la formation psychologique.

Propédeutique CNDC : chasteté et célibat heureux (session de trois jours)

C'est une première approche pour favoriser la prise de conscience que ce n'est pas une option dans la vie presbytérale. Cela permet de nommer les enjeux, les fruits, mais aussi les lieux de combat et de renoncement.

#### 1er cycle

1ère année :

- 2h par semaine au fil de l'année avec un psychologue-coach : connaissance de soi, de ses aptitudes cognitives et relationnelles, de ses émotions, de ses blessures...
- avec le séminaire de Nantes, celui de Rennes et la communauté de formation de la communauté Saint-Martin : trois jours (et non plus deux) avec un médecin et un psychologue : anatomie masculine et féminine, cycle féminin, pulsions, plaisirs, désirs, chasteté conjugale, chasteté pour le royaume, addiction à la pornographie.

Cette session externe au séminaire permet de revoir les dimensions biologiques, de faire des liens avec le psychisme et de commencer une détection de fragilités ou de comportements immoraux ou loin d'une vie évangélique.

- Cours de théologie morale fondamentale

2ème année :

- session autour de l'ennéagramme, de la carte relationnelle, des enjeux des fonctionnements personnels et selon quel patrimoine humain dans les relations : cinq journées au fil de l'année pour connaître les différents profils, assumer le sien dans ses richesses et ses failles, et améliorer son relationnel.
- avec le séminaire de Nantes, celui de Rennes et la communauté de formation de la communauté Saint-Martin : trois jours avec deux psychologues : les différentes addictions (drogues, alcool, pornographie, internet), les différentes déviances pathologiques et le travail à faire pour s'améliorer quand c'est possible.

En cycle :

- sessions BAFA spécifiques pour le séminaire (deux fois cinq jours) : l'animation avec des mineurs, la bonne distance, la législation, les dangers face aux sollicitations implicites ou non des adolescents, la détection de ceux qui pourraient être victimes (inceste ou autre).



## 2° cycle

Mise en place d'une session de quatre jours étalés sur l'année pour le cycle.

- Année A : découvrir la communication non-violente, travail sur la gestion des conflits
- Année B : amélioration de l'écoute (intégrant l'écoute des blessures)
- Année C : le célibat à assumer dans la paix et la durée (équilibre de vie, appuis spirituels, appuis fraternels)

Cours de théologie morale (éthique, familiale, sexuelle, livret de lutte contre la pédophilie ...)

Cours de théologie pastorale (dimension catéchétique)

Année diaconale

- Travail avec le SALEME (service d'accompagnement des LEME) sur l'animation de groupe et le partage des responsabilités en Église
- Reprise aussi de la question de la pastorale spécifique des enfants et des adolescents
- Après l'ordination diaconale, nouvelle session sur le célibat et les enjeux d'un témoignage porté en Église

Voilà dans les grandes lignes une approche de la formation relationnelle, affective et sexuelle en vue d'un célibat consacré épanoui. C'est bien l'équilibre et l'unité de la personne qui sont visés et pas seulement la continence. La visée est de comprendre comment un ministre ordonné célibataire peut vivre ainsi avec fruit et épanouissement pour ce qui le concerne, fécondité pastorale et être soucieux et acteur d'une Église sûre pour tous.

## ANNEXE 3

### **THÉOLOGIE MORALE (75h)** **2nd cycle, 3-4-5ème, année C**

#### MORALE SEXUELLE

Introduction au cours de morale sexuelle

#### - UN COURS DE MORALE SEXUELLE ...

Découvrir la pertinence du discours de l'Église en matière de sexualité

#### - LES DIFFICULTÉS D'UNE RÉFLEXION THÉOLOGIQUE SUR LA SEXUALITÉ

- a) Complexité d'une réflexion théologique sur la sexualité ; l'apport des sciences humaines
- b) La confrontation de la théologie avec les sciences humaines
- c) La place des Écritures en théologie morale : rappels
- d) La sexualité comme mystère ...

#### **Première partie**

#### **Quelques éléments d'anthropologie sexuelle**

#### I- UNE PREMIÈRE APPROCHE DE LA NOTION DE SEXUALITÉ

- 1- Quelques définitions
- 2- Sexualité et génitalité
- 3- Les trois dimensions de la sexualité

#### II APPROCHES BIOLOGIQUES ET SOCIOLOGIQUES DE LA SEXUALITÉ

L'apport des Sciences de la Vie

Une approche biologique de la sexualité

La différenciation des sexes

Approche sociologique de la sexualité

Sexualité animale et sexualité humaine

La dimension sociale de la sexualité humaine

La question de l'identité sexuelle et de l'identité sexuée

L'émergence de la « théorie du genre »

La radicalisation de la « théorie du genre » : la « queer théorie »

Réfléchir sur les options philosophiques de la « théorie du genre »

Repenser la relation homme/femme sous le mode de la reconnaissance. Enjeux éthiques.

Penser la sexualité à partir d'une réflexion sur la place du « corps » dans notre société occidentale contemporaine

Le corps entre valorisation et dévalorisation

Sexualité et langage des corps

La place du corps dans une réflexion éthique sur la sexualité

Le « phénomène internet » comme mise à distance du corps et remise en question de la notion de « relation »

### III- LA PSYCHANALYSE DANS LA RÉFLEXION SUR LA SEXUALITÉ : ANALYSE CRITIQUE

- 1- Freud et l'émergence de la psychanalyse
- 2- Les théories freudiennes
- 3- Théories sur la sexualité infantile
- 4- Apport et limite de la psychanalyse
  - a) Prise en compte de la complexité de la structuration psycho-sexuelle de la personne
  - b) Un exemple d'apport de la psychanalyse contemporaine dans le débat sur la relation homme/femme : Marie Balmary
  - c) Sortir des modèles psychologiques emprisonnant et d'une idéologie psychologisante normative

## **Deuxième partie**

### **Sexualité et Théologie morale**

#### **La sexualité comme don de Dieu**

#### I LA THÉOLOGIE BIBLIQUE DE LA SEXUALITÉ

Relire les récits fondateurs

- a) Lecture de Genèse 1 et 2
  - b) Regard sur le déluge et l'arche de Noé
  - c) Le Lévitique
  - d) L'amour conjugal : lecture du Cantique des Cantiques
    - a) La symbolique conjugale : Alliance entre Dieu et son peuple
- L'apport du Nouveau Testament
- a) Les Évangiles et la sexualité
  - b) Le corpus paulinien

#### II- SEXUALITÉ ET TRADITION

- 1- L'enseignement des Pères
- 2- Mariage et idéal de virginité
- 3- L'apport de St Augustin (354-430)
- 4- St Thomas d'Aquin (1225-1274)

#### III- LA SEXUALITÉ DANS LA THÉOLOGIE DE L'ÉGLISE DEPUIS LE CONCILE VATICAN II

- 1- L'apport du Concile Vatican II « L'homme ne peut pleinement se trouver que par le don désintéressé de lui-même » (G.S. §24)
- 2- Études d'Humanae Vitae (1968) et de Persona Humana (1976)
- 3- Étude de Vérité et signification de la sexualité humaine : Des orientations pour l'éducation en famille, D.C. 1996, n°2133, pp. 207-235.
- 4- La théologie développée par St Jean-Paul II : « La théologie du corps »
  - a) Les catéchèses de Jean-Paul II
  - b) Le corps humain selon Jean-Paul II
  - c) Le développement de la théologie du corps et son incidence sur la manière d'envisager la sexualité aujourd'hui
- 5- La question du célibat pour le Royaume

## **Troisième partie**

### **Vivre sa sexualité**

#### **Grandir en humanité et en sainteté**

##### **I VIVRE SA SEXUALITÉ DANS LA CHASTETÉ**

- 1- Définition de la chasteté
- 2- Chasteté et vie spirituelle
- 3- Les difficultés à vivre la chasteté

##### **II CÉLIBAT ET VIE DES PRÊTRES**

- 1- Apport de l'Écriture et de la Tradition
- 2- Le célibat comme choix de vie. Relecture des textes récents du Magistère

##### **III L'HOMOSEXUALITÉ**

- 1- L'homosexualité dans le contexte actuel en France
- 2- L'homosexualité : que peut-on en dire ?
- 3- Approches théologique et pastorale
  - a) Approche théologique ; étude de la Lettre aux évêques de la Congrégation pour la Doctrine de la foi (1986), La pastorale à l'égard des personnes homosexuelles
  - b) Accueil et accompagnement des personnes : points de repères

##### **IV LA QUESTION DE LA PÉDOPHILIE**

- 1- La prise de conscience collective des dommages causés par de tels actes
- 2- La prise en charge sociale de la pédophilie
- 3- Étude du document du Service Information et Communication de la Conférence des évêques de France, Lutter contre la pédophilie, Repères pour les éducateurs, édition de 2017.
- 4- Secret de la confession et actes pédophiles

Conclusion



Conception et mise en page : Direction de la communication